



SUBVENTION COMMUNALE

POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR (PAC)

Formulaire de demande

La subvention est versée, en principe, dans un délai de 60 jours à compter de la réception du dossier.

Afin d'encourager la transition énergétique sur son territoire, votre Commune propose un soutien financier aux propriétaires engagés dans une procédure de remplacement d'un chauffage non-renouvelable vers l'installation d'une pompe à chaleur. Cette subvention est calculée selon la taille de la PAC et représente 200 CHF/kW à concurrence de 5'000 CHF.

Dès réception de la certification de la pompe à chaleur et l'avis d'octroi de la subvention cantonale émise par l'OCEN, votre Commune sera en mesure de vous verser le montant de cette subvention sur le compte bancaire que vous aurez indiqué ci-dessous.

Attention : un délai de plusieurs mois peut s'écouler entre la fin des travaux et la certification de votre installation.

Propriétaire de l'installation

Nom et prénom	:	_____
Adresse	:	_____
	:	_____
N° téléphone	:	_____
E-mail	:	_____
Nom de la banque	:	_____
N° IBAN	:	_____
Nom de la/du titulaire du compte	:	_____

Installation pompe à chaleur

Adresse de l'installation si différente de l'adresse ci-dessus :

Puissance (kW) :

Nom de l'installateur :

Agrandissement installation existante oui ☐ non ☐

Date de mise en service de l'installation :

Remarques :

Date :

Signature :

A compléter par la Mairie et remettre au service Comptabilité, avec copie de la facture

Montant de la subvention :

Formulaire remis le :

Signature admin. :

Signature compta. :

N° compte : 6290.101.36370.100